

## VIII- Les personnels : le mépris en prime

*"Je sais combien le pays récompense mal ses élites scientifiques, je sais que la rémunération des chercheurs français est deux ou trois fois inférieure à celle des autres pays comparables au nôtre. Je sais combien est grande, pour les meilleurs, la tentation de céder aux sirènes de l'étranger. Je voudrais vous dire ma détermination pour (...) que soient enfin dignement rétribués les métiers de la recherche".*

Nicolas Sarkozy, Orsay, 2008

### Résumé

La qualité du recrutement dans l'enseignement et la recherche, pour la décennie qui vient, se joue en ce moment. Pour la maintenir, il y a trois conditions. D'abord donner des perspectives d'emploi pour les jeunes scientifiques en affichant un plan pluriannuel de l'emploi scientifique et en mettant fin à la précarité. Ensuite, rendre les carrières attractives et les promotions transparentes ; sous cet aspect, la proposition du Président de la République de multiplier par deux ou trois les salaires nous semble exagérée<sup>12</sup> ; une augmentation moyenne et progressive de 50 % serait déjà bien. Enfin, il faut des moyens et conditions de travail corrects, respectant le droit à l'initiative scientifique et à la prise de risque.

### Introduction

Le sort fait une catégorie sociale (salaires, statuts, exercice de l'activité) est directement lié à la conception qu'a, non seulement la société, mais aussi l'Etat de l'activité en question, de l'importance qu'il lui donne, des finalités qu'il lui assigne. Sous cet aspect, le retard que prennent la France et l'Europe en matière d'investissement dans la recherche (à l'exception de quatre ou cinq pays) a pour corollaire des salaires qui n'ont rien d'attractif.

L'attractivité des métiers ne se limite pas aux salaires. Le chamboulement en cours dans les structures de la recherche, dans ses finalités, comme dans ses modes de financement et d'évaluation, a des répercussions profondes sur tous les métiers, et pas seulement par le développement de la précarité. Désormais, les titulaires aussi sont des rouages dans le pilotage de la recherche. Mieux, on les fait collaborer à la destruction d'un système que les scientifiques, ensemble, avaient construit.

### Sources

Observatoire de l'emploi scientifique : *L'état des lieux de l'emploi scientifique*, 2007.

Anne Debrégeas, *La recherche en entreprise privée de perspective*, La Vie de la recherche scientifique N°372, 2008.

CSRT : *Jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs : statuts et conditions de travail*, 2007.

Rapport Schwartz

Rapport Hoffman

Voir aussi les articles de La Vie de la recherche scientifique (revue SNCS- SNESUP) : *De la thèse aux métiers*, N° 366, juillet 2006 et *Les métiers après la thèse*, N°372, janvier 2008.

### Discussion

#### 1- Des changements profonds dans les métiers

L'auteur appartient à une génération, totalement ringardisée, pour laquelle *entrer dans la recherche* avait pour motivation de participer aux progrès de l'humanité. Plus que le salaire importait l'ambiance du laboratoire et la liberté du scientifique, et donc l'attachement au statut de

<sup>12</sup> Notons que nous n'y croyons pas !

fonctionnaire (ou sa revendication) susceptible de le mettre à l'abri, comme les autres agents de l'Etat des pressions politiques ou économiques. L'évaluation de son travail était faite, par des pairs, majoritairement élus, sur la seule base de la qualité scientifique. Du même coup, le laboratoire était un lieu de solidarité scientifique et humaine.

Désormais, le chercheur doit aller chercher les contrats pour faire vivre son équipe, il a l'œil sur le « Citation index », il doit s'orienter vers des sujets à la mode dits "porteurs" (d'argent) et, qui plus est, sont plus souvent cités que les sujets à risque. Le laboratoire devient une simple hôtellerie assurant quelques moyens communs. Le collègue de travail devient un compétiteur pour l'obtention de primes individualisées. Nicolas Sarkozy (Orsay, 2008) ne dit rien d'autre : "Les moyens de la recherche doivent être pilotés. Lavoisier qui était fermier général, n'avait pas de soucis et finançait ses recherches lui-même (...). Je suis favorable à ce que chaque chercheur, chaque laboratoire aille chercher les mécénats et donations qui soutiendront un projet qu'il aura lui-même librement défini". Dans cette évolution, les entreprises avaient ouvert la voie. Prenant l'exemple de la recherche à EDF, Anne Debrégeas (*in* VRS N° 372) le dit : "la recherche se réoriente vers des sujets "lucratifs" à court terme pour l'entreprise. Fort symbolique : les mathématiques financières appliquées à l'étude des marchés de l'énergie constituent une des rares activités en croissance. Au détriment des recherches sur les nouvelles énergies ou la sûreté nucléaire par exemple. La bureaucratisation des métiers de chercheur s'intensifie, avec la multiplication des *reportings*, des calculs de rentabilité des projets *a priori* et *a posteriori*".

Anne Debrégeas poursuit : "cette bureaucratisation s'accompagne de la mise sous tutelle des unités opérationnelles : la part du budget laissé au pilotage libre de la R&D est passée de 50 % à la fin des années quatre-vingt-dix à 3 % aujourd'hui. La recherche du secteur subit une réorientation fréquente des projets, souvent sans considération de l'intérêt réel des sujets pour la collectivité. Enfin, la soustraction des recherches vers les organismes publics se développe" (...). Plus généralement, "ces entreprises voient dans la recherche, principalement une charge à réduire ou une possibilité de vendre de l'image. Leur objectif essentiel reste la rentabilité à court terme. Cette évolution crée un climat de morosité dans la communauté des chercheurs. (...) Ces derniers partagent l'impression de perdre leur identité de chercheur."

## **2- Vers un rétrécissement des corps de fonctionnaires**

### *Les effectifs de titulaires en berne*

Comme il l'a été montré dans le chapitre IV, le nombre d'enseignants chercheurs s'est accru, mais moins vite que celui du nombre d'étudiants : + 20 % en dix ans soit 2 % par an en moyenne. Par contre le nombre d'ATER a augmenté de 4 % par an. Même si la majorité des ATER sont pré-thèses, cette croissance a servi de substitut à celle des titulaires. Sans parler des moniteurs de plus en plus utilisés pour faire des cours.

Selon la même source (Observatoire de l'emploi) et pour les dix même dernières années, le nombre des chercheurs des EPST, s'est accru de 3 % (0,3 % par an), le nombre d'ITA ayant régressé. Par contre, la seule ANR a créé 6000 CDD supplémentaires (Rapport d'activité, ANR, 2006).

### *Un recrutement toujours plus tardif*

Corrélativement, la Figure 16 illustre le vieillissement des corps d'universitaires titulaires : 40 % avaient moins de 40 ans en 1993, 25 % seulement en 2002. La différence : la précarité ! De fait, l'âge moyen de recrutement des Maîtres de conférence était de 32,7 ans en 2005. Il s'est accru de deux ans entre 2003 et 2005. Au CNRS entre 2002 et 2006, il passe de 29,9 ans à 31,4 ans pour les CR2, de 35,7 ans à 37, 5 ans pour les CR1 (*Bilan social du CNRS*, 2006).

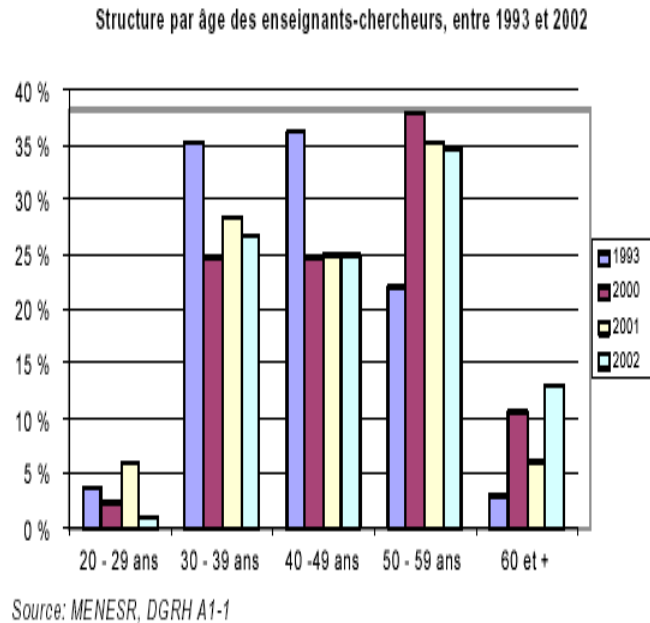


Figure 16

### *Des recrutements prévus à la baisse*

La période actuelle cumule les inconvénients. Nous sommes à l'apogée de la courbe de "vieillesse" pour les universitaires et donc du nombre de départs en retraite. Ceux-ci sont prévus en forte baisse pour les prochaines années, passant de 2062 en 2008 à 1506 en 2015 (Observatoire de l'emploi). Or c'est précisément le moment où le gouvernement a décidé, non seulement de ne pas créer d'emplois nouveaux mais, de plus, de ne pas remplacer un départ sur six. Si une telle politique devait être maintenue, d'ici six ans les recrutements baisseraient de 65 %. Et la ministre d'annoncer la suppression d'emplois comme une grande victoire car, paraît-il, cela aurait pu être pire. Prépare-t-elle les esprits pour l'année suivante ? Quelle politique dissuasive pour les jeunes !

### **3- La précarité grandissante**

#### *A projets de courte durée, personnels CDD*

La précarisation des jeunes est l'une des caractéristiques générales de la politique de l'emploi de la droite : on se souvient du CPE. Dans la recherche, elle correspond aussi à un objectif politique : il faut "mettre l'accent sur la structuration par projet de leur activité de recherche et l'utilisation de l'évaluation stratégique comme moyen d'orientation de leurs recherches(...). Le développement d'emplois contractuels (...) permettra de faciliter des recrutements sur la base de projets et (...) de réorienter les recherches vers les besoins prioritaires", disait déjà la ministre Claudie Haigneré en 2003. Cette précarité touche les chercheurs, comme les ITA, au travers des contractuels gérés par l'ANR.

#### *La LRU : une source de CDD d'avenir*

Une des raisons majeure de la promulgation sans négociation de la LRU est la possibilité ouverte de contournement des statuts des personnels. La chose n'est pas nouvelle pour les administratifs, même si elle prend plus souvent la forme de CDI que de CDD.

Mais, prétextant que la grille salariale de la Fonction publique ne permet pas de recruter les qualifications requises, ce phénomène va se développer. En refusant d'adapter le grilles, le gouvernement crée les conditions d'affaiblissement des statuts.

Le deuxième objectif est le contournement du statut chercheur et des organismes. Sous couvert de pouvoir inviter des scientifiques étrangers (ce n'est pas du luxe), va se créer un cadre de chercheurs CDD gérés par l'université, qui ira bien au-delà des chercheurs invités.

#### *Une maladie honteuse, officiellement ignoré*

Dans les textes officiels, dans les présentations budgétaires, on ne parle plus en nombre d'emplois mais en EPT (équivalents temps-pleins), ce qui fait qu'on ne peut distinguer précaires et statutaires. Le rapport sur les "jeunes scientifiques" commandé au Conseil supérieur à la recherche et à la technologie par la ministre ne comporte aucune évaluation du nombre de précaires. Dans le rapport de l'Observatoire de l'emploi scientifique (émanation des diverses directions du ministère), le terme "précaire" ne figure pas, et si CDD est cité c'est uniquement en référence à une enquête du CEREQ. Comme le gouvernement, son Observatoire ignore tout des précaires.

#### *Notre définition de la précarité*

Pour beaucoup de syndicats, un précaire est quelqu'un qui exerce un emploi de type *permanent*, qui *devrait* être occupé par un statutaire. Ainsi, ni les doctorants (même s'ils ont d'autres problèmes), ni les Français en post-doc à l'étranger juste après leur thèse, et donc, ni les étrangers en post-doc en France, ne rentrent dans ce cadre.

Certaines choses sont admissibles, ou à la limite de l'admissible<sup>13</sup>. Il y a toujours eu un petit taux de précaires temporaires, ne serait-ce que pour remplacer les agents en congé de maladie ou de maternité, pour inviter des étrangers pour un séjour temporaire ou même pour financer l'année après la thèse d'un docteur, car il faut un an pour déposer un dossier et passer un concours.

Là où le problème devient grave, c'est quand le nombre d'emplois stables ouverts ne permet pas de faire face au flux de doctorants et à celui des post-docs ou des précaires (chercheurs ou ITA) ; quand un gouvernement érige la précarité en politique, afin de remplacer les titulaires par des précaires ; quand il utilise toutes les "soupleses", nécessaires au bon fonctionnement du service public, pour en faire de nouveaux cadres de la précarité. Or, c'est ce qui se développe depuis 2003.

#### *Tentative d'évaluation du nombre précaires*

Pour les raisons expliquées plus haut, il est impossible de chiffrer le nombre de précaires. Tout au plus peut-on dire qu'il existe 7300 ATER (mais dont 60 % sont pré-thèse), 6000 CDD, chercheurs et ITA, financés par l'ANR (dont un bon tiers sont étrangers), environ 600 post-docs du ministère, de l'ordre de 500 contractuels financés par l'ANRS (travail sur le sida). On sait aussi que de longue date des centaines d'ethnologues ou d'archéologues, vivent sur leur mission annuelle sur le terrain et de petits boulots.

Pour le reste, on ne sait pas grand chose, et notamment sur les précaires gérés par les universités ou des associations. Même le bilan social du CNRS n'apporte que peu d'éléments : 13979 CDD en 2006, soit 6003 ETP, dont 30 % sont des doctorants financés. Les autres éléments qu'on peut récupérer recourent les données précédentes. Avec une grande prudence, on peut évaluer une fourchette entre 10 000 et 15 000 de vrais précaires (hors doctorants et CDI). Soit, en gros, un nombre situé entre le nombre de chercheurs CNRS et celui de tous les EPST. Mais autant que le nombre c'est la dérive qui est importante. D'après le Rapport d'activité 2007 de l'ANR, "un volume de 5 957 hommes/an [ 4500 en 2006] est financé sur crédit ANR, soit 1,37 CDD de trois ans par projet (1 en 2006)". Le nombre d'ATER s'est accru de 20 % en cinq ans. Entre 2004 et 2006, le nombre des précaires au CNRS est passé, en équivalent temps plein, de 4810 à 6003, soit + 25 % en deux ans. Ces données sont corroborées par celles relatives au vieillissement de l'âge de recrutement, citées plus haut.

<sup>13</sup> Parmi les cas limites : - Les ATER qui sont pré-thèse pour plus de moitié

- Les CDI administratifs universitaires (1/3 à Paris-12) : stabilité de l'emploi mais pas de droit à la mobilité

### *L'inapplicable modèle américain*

Si tout le monde est d'accord qu'il convient "d'aller voir ailleurs", juste après la thèse ou le recrutement, l'idéologie de post-doctorats de longue durée relève d'une imitation du modèle américain. Il y a quatre ans, une commission parlementaire britannique avait souligné l'inadaptation de cette politique. Mais pour les Etats-Unis, c'est incontestablement un moyen de drainer des cerveaux du monde entier, à moindre coût. Ce d'autant qu'à l'issue de un, deux ou trois post-doc, à tout moment, chacun est certain<sup>14</sup> de trouver un emploi dans l'université, le secteur public ou le privé.

Le problème est inverse en France où la longue période d'incertitude et d'angoisse qui précèdent un éventuel recrutement est un fantastique repoussoir pour les étudiants, ce d'autant que dans le meilleur des cas, le succès ouvre sur des carrières peu attractives. Loin de "stabiliser" les jeunes, la volonté du gouvernement de proposer des contrats de CDD de cinq ans, c'est exploiter les jeunes en les "tenant" pendant cinq ans, sans engagements de débouchés à la fin. Des scientifiques-kleenex.

### **4- Des carrières non attractives**

#### *Des salaires au (faible) niveau européen*

Dans un de ses nombreux rapports, l'Académie de sciences estime que "les salaires des chercheurs et des enseignants-chercheurs français sont notoirement insuffisants par rapport à ceux des grands pays scientifiques environnants. La situation s'est aggravée au fil des décennies, non seulement au niveau international mais aussi au sein même de la fonction publique française. Plusieurs études portant sur les salaires des diplômés des différentes filières ont montré de façon frappante l'écart considérable qui se crée entre ceux qui ont choisi une carrière de recherche et d'enseignement et ceux qui ont choisi une autre carrière, privée ou publique. Cette insuffisance des salaires est particulièrement grave pour les éléments les plus brillants qui sont sollicités par l'étranger ou attirés par des carrières autres".

La première partie du propos est sans doute à nuancer, du moins si on en croit la Commission Européenne. Celle-ci a lancé en 2006 une étude auprès des chercheurs pour évaluer le montant des rémunérations dans les différents pays, en appuyant sur une enquête directe auprès de la communauté scientifique (questionnaires), qui a fait l'objet de corrections pour tenir compte du niveau de vie (indices des prix, pouvoirs d'achats, etc.) dans les différents pays.

Même si cette étude n'est basée que sur des questionnaires, elle donne une première estimation du niveau des salaires en Europe (Tableau 19). Ainsi les doctorants et post-docs semblent mieux rémunérés en Norvège, Danemark et Suisse. Les chercheurs « seniors » semblent mieux rémunérés en Suisse, Irlande, Pays-Bas, Suède et Royaume Uni. La France a généralement des niveaux de rémunérations légèrement inférieurs à ceux des pays de tête, mais largement supérieurs à la moyenne européenne. Evidemment cette étude ne tient pas compte d'autres éléments liés ou complémentaires à la rémunération et qui peuvent jouer un rôle dans l'attractivité des carrières en recherche : stabilité de l'emploi (statuts), prélèvements sociaux (salaire net), système de sécurité sociale, environnement de travail (moyens des laboratoires d'accueil), etc.

La France au final ne se classe pas si mal. C'est l'ensemble de l'Europe qui a un retard sur les Etats-Unis. Au lieu de sa déclaration compassionnelle en exergue, Sarkozy ferait mieux de mettre à profit la Présidence française pour prendre une grande initiative pour la recherche européenne, en y incluant les salaires.

---

<sup>14</sup> Pourvu qu'il ne soit pas trop subversif.

Tableau 19 : Salaires annuels des chercheurs en Europe  
(charges salariales et patronales comprises)

Ancienneté *	0-4 ans	8-10 ans	> 15 ans
Norvège	51 400	62 500	73 700
Danemark	42 500	61 800	81 000
Suisse	39 600	80 400	121 300
France	28 200	51 600	75 000
Finlande	26 100	41 000	56 000
Pays-Bas	25 600	56 900	88 200
Suède	27 600	56 400	85 200
Royaume-Uni	24 600	53 600	82 500
Allemagne	24 500	51 200	78 000
Espagne	14 000	32 000	49 900
Italie	12 300	32 200	52 000
Pologne	6 600	12 000	17 400

\* à partir du début de la thèse

Mais la menace la plus grave est bien celle, comme le souligne le rapport, de la dévalorisation considérable des carrières d'enseignement supérieur et de recherche par rapport aux autres filières publiques ou privées, comme le montre notamment la stagnation du nombre de doctorants. Il reste à savoir l'ampleur et les modalités de cette revalorisation.

#### *Les carrières sacrifiées à quelques grosses (mais rares) primes*

Rien n'indique que le gouvernement veuille répondre au problème, ne serait-ce que pour des raisons budgétaires. Son modèle est la "prime d'interface" de l'INSERM (environ 1500 €/mois) qui a au moins l'avantage de souligner l'ampleur du déclassement moyen des chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs (et indirectement les autres catégories). Le démantèlement des statuts publics, suppose en effet d'utiliser les compléments de salaires sous forme de primes à la fois pour orienter la recherche et pour enlever son dernier rôle aux instances scientifiques. L'une des orientations probables est de généraliser les compléments de salaires prélevés sur les contrats et *via* les fondations.

Pourtant, les statuts actuels peuvent parfaitement être adaptés en reconnaissant mieux les qualifications. Ainsi, la seule reconnaissance de la thèse devrait entraîner un déplacement de la grille indiciaire de 500 €/mois. Les validations de service au recrutement, une plus grande fluidité des passages de grade sur la base d'une pluralité de critères, l'instauration de "promotion au choix" entre les passages de grades sont autant de moyens possibles, qui pourraient de plus s'inscrire dans une perspective de rapprochement de statuts voisins.

Si le rapport de l'Académie comporte des propositions intéressantes sur les aspects statutaires, la phrase "la création d'une prime au plus performants" conforte nos craintes, même si l'esprit de cette prime n'a rien à voir avec ce que veut le gouvernement. Alors qu'il existe des instances scientifiques, les nouvelles commissions *ad hoc* proposées vont les tuer.

Répetons-le : il est possible dans le cadre du statut actuel de mieux prendre en compte "la performance" de chacun par la modulation de la vitesse du déroulement de carrière.

#### *La progression du taux de femmes : une conséquence de la dévalorisation des métiers ?*

La part des femmes parmi les chercheurs avoisine en France 30 %, comme en Finlande ou en Belgique, d'après l'Observatoire de l'emploi. Mais, ce paramètre peut être interprété de deux façons. Soit positive : sur longue période la place des femmes progresse, phénomène très sensible au niveau du doctorat où, sauf en sciences dures, elles sont à parité (Chapitre VII).

Soit négative : la place des femmes est grande dans les pays où la recherche est très dévalorisée : Argentine (51 %), Russie, Pologne, Espagne et Mexique sont les pays en tête pour la proportion de femmes. Près de la moitié des doctorants sont des doctorantes (45 %), mais seulement 36 % de CR-MC et 18% des DR-PR sont des femmes. Un même phénomène est observé dans plusieurs secteurs de la fonction publique. Bien entendu, la proportion moindre des femmes parmi les doctorants il y a vingt ans, a des répercussions mécaniques. Il semble que l'importance qu'attribuent les hommes à leur carrière, voire le temps qu'ils dégagent pour cet objectif, est une explication complémentaire. Toutefois, les propositions récentes du gouvernement en ce qui concerne des contrats de CDD de cinq ans après la thèse risquent d'avoir des conséquences fâcheuses. C'est en effet l'âge où les femmes souhaitent avoir des enfants.

## **Conclusion**

Il a suffi que deux élèves de l'Ecole des mines fasse un mémoire de fin d'étude (au demeurant nuancé et méritant, vu le manque de données) relativisant la fuite des cerveaux pour que<sup>15</sup> Annie Kahn dans Le Monde (21/06/07) et l'inénarrable Alain Perez dans Les Echos (29/10/07) se fendent d'un article. "Les syndicats de chercheurs et le mouvement Sauvons la recherche agitent régulièrement ce chiffon rouge pour convaincre l'opinion publique de la nécessité d'améliorer rapidement leurs conditions de travail. Mais qu'en est-il exactement ? Quantitativement, le verdict est faux, ont démontré deux polytechniciens" écrit Annie Kahn. "Les chercheurs français ne désertent pas l'Hexagone. La France est gagnante dans la compétition mondiale pour attirer les meilleurs chercheurs".

D'un autre côté, cette conclusion va totalement à l'encontre des propos du Président de la République ! Qui croire ? Le Figaro ou Nicolas Sarkozy ? Une preuve de plus que tout propos officiel sur la recherche est désormais bien plus une propagande qu'autre chose.

Résumons. Les salaires ne sont pas si bas que ça en comparaison des autres pays de l'Union Européenne. Il n'empêche qu'ils sont désormais trop bas pour assurer une envie importante des meilleurs élèves à s'orienter vers les métiers de la recherche, très difficiles à obtenir.

\* \*  
\*

---

<sup>15</sup> C'était enfin une bonne nouvelle pour le gouvernement

